

Pour plus de précision, veuillez consulter les détails de nos lignes directrices : [Fonds distincts Idéal – Régimes d'épargne et de revenu retraite](#).

Limites d'âge

Les limites d'âge suivantes doivent être respectées pour effectuer le règlement de la prime initiale :

Régimes d'épargne non enregistrés

- 1 jour avant le 90^e anniversaire de naissance du rentier.

Régimes d'épargne enregistrés

- Le 31 décembre de l'année au cours de laquelle le rentier atteint l'âge de 61 ans pour que les dispositions de la garantie relative à la valeur à l'échéance du régime d'épargne¹ soient respectées à l'âge de 71 ans.
- Règlement de la prime initiale effectué après l'âge de 61 ans : les dispositions de la garantie relative à la valeur à l'échéance¹ ne peuvent être respectées dans le cadre du régime d'épargne enregistré. Si les capitaux sont transférés à un régime de revenu de retraite de la Standard Life, la période minimale de 10 ans nécessaire pour avoir droit à la garantie de versement de revenu¹ sera réduite du nombre d'années durant lesquelles le régime d'épargne enregistré aura été en vigueur.

Régimes de revenu de retraite

- Transfert d'un REER, d'un RERI, d'un REIR ou d'un CRI – La date limite pour effectuer le règlement de la prime initiale est le 31 décembre de l'année au cours de laquelle le rentier atteint l'âge de 71 ans.
- Transfert d'un FERR, d'un FRV, d'un FRRI, d'un FRVR ou d'un FRRP existant – Aucune limite d'âge*.

* **FRV – Terre-Neuve-et-Labrador** - La limite d'âge pour effectuer le règlement de la prime initiale est **70 ans**. Les capitaux de FRV régis par la législation en matière de régimes de retraite de cette province doivent être affectés à la constitution d'une rente au plus tard à l'âge de **80 ans**.

¹ Les renseignements complets sur les garanties se trouvent dans la notice explicative des Fonds distincts Idéal.

Proposition

Compte sur base client

- Remplir la [Proposition de contrat Fonds distincts Idéal](#) (formulaire F4295).
- Cette proposition peut être utilisée pour le traitement manuel et pour le traitement électronique.

Comptes de prête-nom

- Remplir la [Proposition de comptes de prête-nom](#) (formulaire PC F4294).
- Cette proposition ne peut être utilisée que pour les transactions effectuées par voie électronique.

Proposition (suite)	Vérification de l'identité du client <ul style="list-style-type: none">Comme l'exigent la <i>Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes</i> et au <i>Règlement connexe</i>, le conseiller doit vérifier l'identité du titulaire et du titulaire additionnel avant de soumettre la proposition.Consulter les lignes directrices sur la Vérification de l'identité du client pour obtenir la liste des documents qui peuvent être utilisés pour vérifier l'identité d'un client et la liste des documents exigés lorsqu'il s'agit d'une personne morale ou d'une société de capitaux.
Notice explicative des Fonds distincts Idéal (formulaire F4292)	<ul style="list-style-type: none">Remettre au titulaire le document intitulé Notice explicative des Fonds distincts Idéal (comprend les documents Aperçu du fonds et les dispositions du contrat).
Avenant	<ul style="list-style-type: none">Si les capitaux sont immobilisés, fournir au titulaire l'avenant approprié.
Versement des primes Par chèque Au moyen d'un formulaire de transfert	Compte sur base client <ul style="list-style-type: none">Pour le traitement manuel, le chèque doit être payable à l'ordre de la Compagnie d'assurance Standard Life du Canada ou Standard Life Canada.Pour les transactions effectuées par voie électronique, le chèque doit être payable à l'ordre de la Compagnie d'assurance Standard Life du Canada ou Standard Life Canada, ou à l'ordre du bureau de vente, selon le mode de règlement choisi par votre bureau de vente. Comptes de prête-nom <ul style="list-style-type: none">Le chèque doit être payable à l'ordre du bureau de vente. <ul style="list-style-type: none">Aucun formulaire de transfert n'est exigé dans le cas d'un transfert interne de capitaux – sauf les transferts prévus au formulaire T2220.Pour de plus renseignements, consulter les lignes directrices Formulaires de transfert de capitaux enregistrés.
Soumission de la documentation	<ul style="list-style-type: none">Envoyez à votre bureau de vente la proposition et les justificatifs ainsi que le chèque du client ou le formulaire de transfert le jour où ces documents sont remplis.